

DIOCÈSE D'OTTAWA. — De ce jour, Ste Angèle (Papineauville) ; *par anticipation*, du 1 juin, N.-D. de Grâce (Hull) ; du 2 juin, S. Eugène ; du 5 juin, S. Boniface.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — De ce jour, Ste Angèle.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — *Par anticipation*, du 5 juin, S. Boniface (Shawinigan).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — *Par anticipation*, du 6 juin, S. Claude (de Cleveland).

DIOCÈSE DE NICOLET. — De ce jour, Ste Angèle ; *par anticipation*, du 2 juin, S. Eugène (Grantham) ; du 3 juin, Ste Clotilde (Horton) ; du 6 juin, S. Norbert (Arthabaska).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Du 25 mai, S. Urbain ; *par anticipation*, du 3 juin, Ste Clotilde.

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Du 28 mai, S. Augustin (Waswanipi) ; *par anticipation*, du 3 juin, Ste Clotilde (Grand-Lac).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Du 30 mai, Ste Emmélie ; *par anticipation*, du 6 juin, S. Norbert.

J. S.

Prières des Quarante-Heures

MARDI,	26	MAI	— Séminaire de Philosophie.
JEUDI,	28	“	— Grand-Séminaire.
SAMEDI,	30	“	— Sainte-Agnès.

(1) En faisant cette neuvaine *publiquement*, chaque fidèle peut gagner : 10 7 ans et 7 quarantaines d'indulgences à chaque exercice (300 jours en la faisant *privément*) ; 20 une indulgence plénière en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine (publique ou privée), ou l'un des huit jours suivants (du 10 au 26 mai).

(2) Les indulgences sont indiquées au No 16, du 19 avril.

(3) Les indulgences suivantes ont été accordées aux exercices en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus : 10 7 ans et 7 quarantaines (7 ans seulement de 1873 à 1892) chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font quelques exercices de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur du Sacré-Cœur ; — 10 indulgence plénière, au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, moyennant *confession, communion, visite d'une église et prière aux intentions du Souverain-Pontife*, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, ou (depuis le 30 mai 1902) qui auront assisté au moins *dix fois* à l'exercice fait en public ; — 30 une indulgence plénière *quoties toties* le 30 juin dans toutes les églises où il y a eu, tous les jours du mois, un exercice public en l'honneur du Sacré-Cœur (8 juin 1906). (Le salut du Très Saint-Sacrement est autorisé, dans le diocèse de Montréal, à cet exercice).